



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

06 FEV. 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCL/BERG/2023 – 36 du
portant modification de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2022-182 du 16 mai 2022 portant
nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales
pour le département du Var

Le Préfet du Var,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11,

Vu la loi n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Evence RICHARD, préfet du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/17/MCI du 28 avril 2022 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2022-182 du 16 mai 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales pour le département du Var ;

Vu les résultats des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 et du 28 juin 2020 ;

Vu les demandes présentées par les maires de Sanary-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, La Roquebrussanne, La Londe-les-Maures, Chateaufort et Toulon ;

Vu les désignations de la présidente du tribunal judiciaire de Toulon ;

Considérant qu'il convient de nommer les membres des commissions chargées de contrôler la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux ;

Considérant que les conseillers municipaux prêts à participer aux travaux ont été pris dans l'ordre du tableau des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant que les maires des communes du département du Var ont émis des propositions modifiant la liste des nominations des membres des commissions de contrôle des listes électorales à la suite de la publication de l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2022-182 du 16 mai 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sont nommées, à compter de la date du présent arrêté, et jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseillers municipaux, membres des commissions chargées de contrôler la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent en annexes et dont la répartition est la suivante :

- ANNEXE 1 (modifié) – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de moins de 1000 habitants ou de plus de 1000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéas IV et VII ;

- ANNEXE 2 (modifié) – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles deux listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéa VI ;

- ANNEXE 3 (modifié) – Tableau relatif aux membres de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, établi conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral, alinéa V.

ARTICLE 2 : La composition de la commission de contrôle est rendue publique par voie d'affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Var et les maires des communes concernées du département du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulon, le

Pour le Préfet en délégation,
le secrétaire général,

LUCIEN GIUDICELLI

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Monsieur le Préfet du Var – Bd du 112ème régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX

**ANNEXE 1: Membres de la commission de concertation des listes électorales dans les communes de moins de 1000 habitants
ou de plus de 1000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des suffrages au conseil municipal lors de son dernier renouvellement**

Commune	Conseiller municipal	Conseiller municipal suppléant	Député de l'administration	Supplément délégué de l'administration	Député du tribunal judiciaire	Supplément délégué du tribunal judiciaire
Alquières	Monsieur Pierre MORDELET	Madame Valérie HERRARD	Madame Yvonne GRESSINGO	Madame Sylvie RASCLE	Madame ROUCHON HENRIETTE	Monsieur ALAIN CHAUVIN
Ampuis	Monsieur Michel MANGICALCO	Monsieur Christian CHILLI	Madame Christel EGINARD		Monsieur Bernard GUILI	
Arpajon sur Verdun	Monsieur Sylvain GARRON		Monsieur Paul ROUVIER		Madame Nadine AUTRAN	
Arques	Monsieur Hugo FERREIRA MARTINS MELO	Monsieur Lionel ROUSSEIN	Madame Marie-Pierre SARRAZIN		Monsieur MATHIEU MICHEL	
Bargème	Madame Liéane MONTALAND		Monsieur Hugues LIBERATO		Monsieur Claude NOEL	
La Bastide	Monsieur Guy MAGNIENAT	Monsieur Jean-Pierre WOLFF	Monsieur Henri MAGGIMI	Monsieur Charles FLOCCIA	Monsieur Serge LAUGIER	
Baudouard sur Verdun	Monsieur Luc NOEL	Monsieur Gabriel LAUNODE	Monsieur Claude LIMTAUD		Madame Jolène CARIOU	
Baudouin	Madame Sabine LIONS		Madame Françoise BAGARIE		Monsieur Jean-Marc PELLOQUIN	
Belgimier	Monsieur Guy FARCE		Monsieur David DESPICQ	Monsieur Jacques REY	Monsieur Jean-Marie LACANAL	Monsieur ALAIN RENIS
Le Bourgeat	Madame Danièle MAGNI		Madame Chrystèle RICCA épouse JULIO		Madame Corinne TEULADE épouse ROUX	
Brenon	Madame Morgane ROUVIER	Madame Osella ROUVIER	Madame Elizabeth REY	Madame Caroline ROUVIER	Monsieur Jean ROUVIER	
Bruc Auriaz	Monsieur Christophe POULET	Madame Marilena SOMRET	Madame Céline COHRAIAT	Madame Sabrina DALMASSO	Madame Vihiane LAHOZ épouse MALLIT	
Calès	Madame Danièle SANCE VENTURINO	Monsieur Christophe PRADOURAT	Monsieur Lionel MERCHER	Madame Iolane JUST	Monsieur Pierre FERRANDO	
Caillan	Monsieur Laurent DENIS	Madame Marie BECART	Madame Brigitte LANHE épouse GOHIZ	Monsieur Jacques ZURAWSKI	Madame Annie COLLOMP épouse EYMERIE	
Camp La Source	Madame Carine ANDRE	Monsieur (M) ADAM	Madame Cécile REDONDO		Madame Camille MARIN	Madame Marie CHEVALIER épouse MISTRE
Le Camet des Miniers	Monsieur Jean DEGOUE	Monsieur Pierre RAFFAELLI	Madame Claude VEIRIN épouse MARIOTTINI		Monsieur Jean-Pierre MENARD	
Carnoulet	Madame Chantal HUNOT	Monsieur Alain MIANO	Monsieur Alain MAURIN		Monsieur Christian POTIRON	
Chateaubouba	Monsieur Louis MACHUEL		Monsieur Alain JACQUET		Madame Emme VERRECCHIA épouse MUNTEN	
Chateaufort	Monsieur Armand MORAZZANI	Monsieur Philippe MOULE	Madame Brigitte SORENSEN		Monsieur Paul SCURI	
Chateaufort	Monsieur Ernest MICHEL	Monsieur Jean-Louis NIETO	Madame Christiane BARBEAU		Madame Corinne MICHEL	
Clavières	Monsieur Guillaume CASCIANI	Monsieur Maxoul BASON	Madame Joëlle PICHÉRY	Monsieur Gilbert L'HOINGHELLO	Madame Claudette BELLER	Monsieur Thierry CHARLES
Cornay sur Arbois	Madame Lucette LAUGIER / FAIRE	Madame Marie-Josée GAYMARD	Monsieur Arnaud BAIN	Madame Christiane SIGARI	Madame Ariette PROKASIA	
Correns	Madame Sandrine SIMON		Monsieur Roger LIPPENS		Madame Héroline BOUS	
Cotignac	Madame Nicole AVYRAIN épouse ABEILLE	Monsieur Christian LAZARE	Madame Maryse BAUD épouse VACCA	Madame Hugues LIONS épouse ESPITALIER	Madame Corinne CARPENTIER épouse VUE	Monsieur Roger GARCIN
Entrecasteln	Monsieur Patrick OHIO	Madame Ly NGUYEN	Madame André ECHENARD	Monsieur Pierre MAUREL	Monsieur Jean OLIVERO	Monsieur William HART DEBAY
Esparon	Madame Élodie TRUC	Madame Cécile LEONE	Madame Marie-Thérèse CAUVIN	Madame Véronique MATHIEU	Madame Corinne BAGNAUD épouse VINCENTI	Madame Martine COSTER épouse GHIRANO
La Fardole	Madame Micheline TROBARD	Monsieur David MONIN	Monsieur Henri BANWARTH	Monsieur Roger BAUNEAU	Monsieur Patrick BLOQUEL	Monsieur Claude LEPIHE
Figanières	Madame Catherine BOSSON	Monsieur Alain LAUDIER	Madame Anne-Marie HONET	Madame Chantal AUBOIN-LEROY	Monsieur Daniel FIEBEN	
	Monsieur Laurent PERE		Monsieur Marc MAILLET	Madame Nadine L'HOINGHELLO		

